

question que nous avons exposée en détail, parce que c'était le seul moyen de l'exposer impartialement, et nous laisserons au lecteur le soin de décider lequel a mieux agi, — non pas au point de vue de la doctrine théologique, ce qui n'est pas de notre compétence, — mais au seul point de vue des intérêts religieux et moraux : ou le pape Pie VII, qui, grâce au concordat, a vu rétablir en France la religion catholique, ou le pape Pie IX, dont l'intransigeance en a facilité la ruine au Mexique?

CHAPITRE VIII

Situation assombrie. — Impressions de l'Impératrice. — Rapports du maréchal Bazaine. — Incident de l'abbé Alleau. — Difficultés financières. — Les fonds provenant du premier emprunt sont rapidement épuisés. — La Banque du Mexique. — Le ministre des Finances, M. Fould, au maréchal Bazaine. — Mines de la Sonora. — Projet de convention annexe au traité de Miramar. — M. Gwin. — Lettre de Napoléon III (14 mai 1864). — M. Drouyn de Lhuys au marquis de Montholon. — Le commandant en chef prépare l'occupation de la Sonora (décembre 1864). — Instructions confidentielles données au général de Castagny. — Opposition de Maximilien.

Je ne sais si vous êtes au fait que le Saint-Père, qui a le caractère enjoué, dit souvent de lui-même qu'il est *jettatore*? Eh bien! c'est positif que, depuis que son envoyé a mis le pied sur notre sol, nous n'avons eu que des déboires, et nous en attendons un nombre qui ne sera pas moindre dans un avenir prochain.

C'est en ces termes qu'écrivait, en janvier 1865, l'Impératrice Charlotte à une amie d'Europe. On voit qu'elle cherchait encore à dissimuler ses tristesses, ses appréhensions, sous une apparence de belle humeur.

Elle se faisait cependant bien peu d'illusions déjà à cette époque, comme le prouve la suite de la lettre :

L'énergie et la persévérance ne nous manquent pas, je crois; mais je me demande si, les difficultés de toute espèce continuant de la sorte, il y aura possibilité d'en sortir. Le clergé, blessé à mort par la lettre du 27 décembre, n'est pas facile à dompter: tous les vieux abus se coalisent pour éluder les dispositions de l'Empereur vis-à-vis de lui. Il y a là-dedans, non peut-être du fanatisme, mais une telle ténacité sourde et manœuvrière, que je crois impossible que les membres qui composent aujourd'hui le clergé puissent jamais en former un nouveau. Ce qu'on fera d'eux, voilà la question. Lorsque Napoléon I^{er} obtint du Pape la démission des évêques émigrés, ils vivaient à l'étranger, et, comme c'étaient de saints personnages, ils se résignèrent: *ceux que nous avons ici quitteraient volontiers leurs sièges, mais pas leurs revenus*. Un traitement de l'État ne leur rapporterait jamais autant, et leur idéal est de vivre en Europe avec cet argent, pendant que nous bataillons ici pour fixer la position de l'Église.

Les biens vendus vont être révisés; seconde pomme de discorde, car, par la reconnaissance des lois de réforme nous nous sommes mis les conservateurs sur les bras, et aujourd'hui nous allons avoir à dos les libéraux et les adjudicataires. Comme il ne saurait y avoir qu'un poids et une mesure pour tous, ceux qui se sont livrés à des opérations illicites devront restituer leurs gains, et je crains que cette œuvre de réparation et de justice n'excite autant de passions que la perte des biens pour le clergé.

Nous traversons depuis un mois une forte crise. Si elle est victorieusement supportée, l'avenir de l'empire mexicain s'annonce bien; sinon je ne sais ce qu'il faut en augurer. Pendant les six premiers mois, tout le monde trouve le gouvernement parfait: touchez à quelque chose, mettez la main à l'œuvre, on vous maudit. C'est le néant qui ne veut pas être détrôné...

Ce que disait l'Impératrice sur « l'idéal » des évêques n'était que trop exact. En voici une preuve dans une lettre adressée d'Oajaca, le 10 février 1865, au général L'Hérillier par le maréchal :

Que M^{sr} Labastida reste à Mexico ou qu'il retourne en Europe, je crois que cela n'avancera pas beaucoup la solution des affaires ecclésiastiques. Mon opinion est néanmoins que Sa Majesté a bien fait de lui objecter que sa place était dans son diocèse. Il est préférable que les prélats mexicains soient au Mexique au moment où la grave question des biens du clergé va se traiter et se résoudre, qu'en Europe et surtout à Rome.

Le maréchal se tenait en effet au courant de tout ce qui se passait; présent ou absent, il surveillait de son mieux les actes du gouvernement impérial, et il en informait exactement notre ministre de la Guerre. Tous les quinze jours il lui envoyait un rapport résumant les rapports particuliers qu'il recevait des commandants supérieurs dans les provinces. Sur ce point, il nous est facile, pièces en mains, de détruire l'opinion qui s'est plu à le considérer tantôt comme un censeur violent et morose de Maximilien, tantôt comme un optimiste trompant son gouvernement sur la marche des choses. S'il n'a pas tout vu, s'il n'a pas tout su, s'il n'a pas tout prévu, c'est que cela était impossible à un homme, même dans sa situation; mais il n'est que juste de constater que ses rapports furent presque toujours l'expression vraie de la situation.

C'est bien à eux que Napoléon III dut de connaître,

dès ses débuts, les faiblesses du gouvernement de Maximilien, et c'est pour ce motif qu'il écrivit, au bas de la dépêche de l'Impératrice Eugénie, cette petite phrase tracée à la hâte, mais qui en disait bien long : « Il faudrait, je crois, que l'Empereur montrât plus de résolution ».

A la même époque, le maréchal écrivait :

Depuis ma dépêche du 10 de ce mois (septembre 1864), la situation politique du pays n'a pas subi de modification sensible, quoique cependant une certaine inquiétude se soit manifestée...

... Si le parti libéral, entraîné par les manières affables et bienveillantes du souverain, s'est montré de prime-abord disposé à accepter une part dans l'administration du pays, je dois constater qu'il paraît aujourd'hui plus réservé et qu'il laisse percer l'inquiétude que je signalais au début de cette dépêche.

Rien en effet n'est venu, de la part du gouvernement, indiquer au peuple mexicain que l'Empereur ait pris quelques mesures relatives aux graves questions qui agitent le pays. Aueun arrêté, aucun décret n'est encore sorti pour faire connaître les intentions du souverain.

Aussi dois-je constater une sorte de malaise et de mécontentement, qui se traduisent par une attitude plus réservée et par une certaine tendance du parti libéral à se rapprocher des réactionnaires, sous l'influence d'aspirations contraires, il est vrai, mais non satisfaites de part et d'autre...

Le parti libéral se servira du parti opposé dans l'espoir de renverser l'édifice établi à si grande peine, et on ne peut se dissimuler que l'énergie et l'intelligence ne soient du côté des libéraux.

Et lorsque, après l'expédition d'Oajaca (qui trouvera sa place plus loin, dans le récit des faits mili-

itaires), le commandant en chef revint à Mexico, il communiqua aussitôt au maréchal Randon ses impressions sur la situation créée par l'échec des négociations avec le nonce du Pape :

Mexico, 10 mars 1865.

Monsieur le Maréchal,

Le décret du 26 février sur la liberté religieuse n'a causé aucune agitation, effacé pour ainsi dire par le décret impérial qui traite de la désamortisation des biens du clergé. L'effet produit par ce décret sur l'opinion publique a d'abord été très grand, parce qu'on y voyait la confirmation de la loi dite de réforme; mais la réflexion est venue: une lecture plus attentive du décret précité a montré les difficultés de son application, les lenteurs interminables que les dispositions de l'article 13 apportaient à la solution des affaires pendantes, et la revision apparaît aujourd'hui aux propriétaires de biens nationalisés ou de *págarès* comme une cause de ruine et comme une difficulté de plus venant entraver les intérêts engagés dans les affaires...

Le clergé a été atteint très au vif, et exploite la portion mécontente de la population à son profit. En somme, ce décret n'est qu'un atermoïement, et ne saurait rien produire, pour le moment du moins.

Les partis tendent à s'unir, et des écrits proclamant l'union comme le seul moyen de repousser l'étranger et l'envahisseur sont clandestinement répandus dans le public.

La polémique engagée sur le terrain des biens ecclésiastiques vient de trouver un nouveau champion dans la personne de M. Alleau, prêtre missionnaire arrivé tout récemment de France, qui avait commencé à faire imprimer une brochure que l'on a saisie par ordre de l'Empereur Maximilien. Ce prêtre, venu à Mexico pour représenter les intérêts du clergé français, ne se contente pas de battre en brèche

dans sa brochure les arguments mis en avant par les partisans de la réforme, il y déverse le blâme et des insinuations malveillantes sur l'Empereur et l'intervention française.

Les relations de M. Alleau à Mexico avec Son Exc. le nonce apostolique, M^r Labastida et d'autres personnes, ne m'ont point laissé de doute sur sa mission. M. Alleau est né à Nice, et par conséquent Français, et, après m'être entendu avec M. le ministre de France, je l'ai fait diriger sur la Vera-Cruz, d'où il sera envoyé à la Nouvelle-Orléans, où il désire se retirer. Je pense que la mesure exceptionnelle que j'ai cru devoir prendre à son égard sera approuvée.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de l'intérieur sont bonnes sous le rapport politique et meilleures au point de vue administratif. Les rassemblements qui me sont signalés dans le nord, du côté de Chihuahua, les intentions prêtées au général Negrete, méritent confirmation d'une part, et ne sont que la conséquence des événements.

L'entêtement de l'ex-président Juarez se manifeste sur un terrain d'où il ne nous a pas encore été possible de le chasser; mais, ainsi que Votre Excellence a pu s'en rendre compte par mes rapports émanés de l'état-major général, toutes mes mesures sont prises pour une opération sérieuse de ce côté, et j'ai tout lieu d'espérer qu'aucun accident ne surgira avant que mes troupes ne soient complètement en ligne pour agir.

J'adresse à Votre Excellence les copies des trois rapports des commandants supérieurs de Zacatecas, Guanajuato et San-Luis-Potosi. Votre Excellence jugera une fois de plus de l'état du pays dans ces localités éloignées et importantes; *elle verra en même temps tous les efforts que nous faisons pour éclairer le gouvernement impérial, l'aider de nos conseils et de notre action....*

Nous avons tenu à donner ces deux citations, malgré leur longueur, afin de montrer sur quelles preuves

nous appuyons nos dires. Il nous serait aisé de multiplier ces citations, mais le cadre assigné à cet ouvrage ne le permet pas. Force nous sera donc de nous borner à des extraits; mais pour qui en connaît la source ils seront aussi probants que des reproductions intégrales.

Les difficultés religieuses n'étaient point les seules qui attendissent le nouveau gouvernement, et les difficultés financières venaient leur disputer la première place dans les préoccupations de l'Empereur et de ses ministres.

La pénurie du trésor avait été l'origine des embarras de Juarez, le prétexte invoqué par l'intervention, et finalement la cause de tous les événements dont le Mexique était le théâtre depuis le milieu de l'année 1861.

La situation financière, malgré l'administration sage et prudente de la Régence, n'avait pu se modifier en si peu de temps au point de devenir bonne à l'avènement de Maximilien. Avec de la tranquillité, du bon ordre et surtout de la probité chez les agents du Trésor, on pouvait espérer un meilleur rendement des douanes, seule vraie ressource alimentant le Trésor public; mais il restait bien des déficits à combler, bien des dettes à payer, et le nouveau gouvernement se trouvait, dès le début, exiger de plus grandes dépenses.

Pour n'en citer qu'une, au lieu des 60 000 piastres de traitement allouées au président de la République, la liste civile exigeait 1 500 000 piastres pour l'Empereur et 200 000 pour l'Impératrice. On avait en outre

créé une multitude de charges honorifiques largement rémunérées.

L'empire naissant avait heureusement, grâce à l'appui de la France, trouvé du crédit, et le premier emprunt contracté par Maximilien, encore à Miramar, avait produit 126 millions.

Cette somme n'était point parvenue entière au Mexique, il s'en fallait : 8 millions avaient été remis à Maximilien ; 24 millions étaient restés dans les caisses de la Commission des finances mexicaines établie à Paris, pour garantie des intérêts des deux premières années ; 1 500 000 francs avaient été remis à M. Radonetz, pour l'achèvement du palais de Miramar ; 1 800 000 francs avaient été versés au général Chapelié pour l'équipement de la légion belge ; 2 millions et demi au colonel Mathias Leiser, pour la légion autrichienne. Le Trésor mexicain avait reçu une cinquantaine de millions.

D'après le traité de Miramar, il devait remettre entre les mains de notre payeur, chaque mois, à partir du 1^{er} juillet 1864, 2 083 000 francs pour la solde, la nourriture et l'entretien de l'armée française. Mais les ressources n'étaient pas même suffisantes pour payer l'armée indigène. Qu'arriva-t-il ? Le maréchal Bazaine, ne pouvant rien obtenir au Mexique, se couvrit des avances faites par des délégations sur les fonds de l'emprunt laissés à Paris. Ceux-ci furent promptement épuisés.

La situation devint alors extrêmement difficile. D'une part, le service de trésorerie de l'armée ne pouvait rester sans payer la solde des troupes et les

autres dépenses nécessaires, et, d'autre part, le gouvernement français se trouvait dans un grand embarras vis-à-vis des Chambres, auxquelles on avait annoncé la fin de notre secours financier lors de l'adoption de la convention de Miramar. Dès le 27 août 1864, le ministre de la Marine, M. de Chasseloup-Laubat, s'en ouvrait nettement au commandant en chef :

Une lettre adressée à M. le ministre des finances a fait connaître à l'Empereur que les troupes mexicaines avaient encore été payées sur les fonds du Trésor français, malgré les stipulations de la convention passée avec le gouvernement mexicain.

J'ai été invité à appeler votre plus sérieuse attention sur ce sujet. Vous savez que, devant le Corps législatif, M. le ministre d'État et les commissaires du gouvernement ont fait connaître quelle était l'étendue des sacrifices que la France avait dû s'imposer pour atteindre le but qu'elle s'était proposé au Mexique, et que les limites de ces sacrifices ont été posées d'une manière précise à partir du 1^{er} juillet de cette année. *Tout l'équilibre du budget de 1864 repose donc sur l'observation des conventions conclues avec l'Empereur Maximilien, dont le gouvernement s'est engagé avant tout à solder les troupes indigènes.*

Nous ne nous dissimulons pas que le premier sujet de vos préoccupations a dû être et doit être encore la pacification du pays, et que, devant l'impossibilité où a pu se trouver le gouvernement de Mexico de faire face aux dépenses de son armée, vous avez voulu sauvegarder les intérêts les plus importants qui vous étaient confiés. *Mais vous devez comprendre aussi combien serait fautive la situation du gouvernement de l'Empereur devant le Corps législatif si toutes les assertions qu'il a présentées lors de la dernière session se trouvaient démenties par les faits.*

Je suis donc chargé de vous demander de faire tous vos efforts pour que le Trésor français n'ait plus à solder de troupes mexicaines. Il ne faut pas que les dettes du gouvernement augmentent vis-à-vis de la France, et il importe que la convention soit religieusement observée...

Le maréchal Bazaine s'efforçait d'obéir aux ordres de son gouvernement; mais la situation était plus puissante que sa volonté. Ce n'était point à lui à organiser l'administration ni les finances du nouvel empire : ce soin incombait à Maximilien. Celui-ci en avait bien l'intuition, mais il réglait cette question comme il réglait toute chose : à l'européenne et par les moyens aussi lents qu'inefficaces employés dans le vieux monde. Ainsi il créa une commission des finances. Il la divisa en six sections, et lui traça le programme de ses travaux. Elle devait examiner : 1° les impôts; 2° les questions de change; 3° les charges du Trésor; 4° les mines, le commerce, l'agriculture; 5° le crédit public, les règlements de la dette intérieure et extérieure; 6° les budgets, la comptabilité et l'organisation du Tribunal des comptes.

Cela fait, il attendit.

Il ne comprenait pas toujours les nécessités de la situation. On en vit une autre preuve dans les négociations entamées pour la fondation de la Banque du Mexique.

On sait les services que la Banque de France rend journellement à notre administration des finances : avançant de l'argent quand les impôts sont en retard, encaissant les sommes disponibles, en un mot régu-

larisant le service des paiements et consolidant le crédit. Presque tous les autres pays ont des établissements analogues. La première pensée de Napoléon III et de M. Fould avait été de doter le Mexique d'une institution semblable. La Régence avait compris et accepté cette idée de notre gouvernement : l'exécution en avait été reportée à l'arrivée de Maximilien.

Celui-ci ne se pressait nullement de donner son consentement. Malgré les instances de M. Corta, il ajournait indéfiniment sa décision.

Notre ministre des Finances, contrarié de ces attermoiements, s'adressait, en désespoir de cause, au maréchal Bazaine (30 septembre 1864) :

... Je croyais les choses plus avancées, et je regrette beaucoup ce retard, car l'instrument le plus utile pour le crédit du Mexique et le développement des affaires, c'est la Banque.

J'ai épuisé tout ce que je pouvais dire à ce sujet à l'Empereur Maximilien dans les conversations que j'ai eues avec lui à Paris, et où j'ai eu le regret de ne pouvoir faire prévaloir dans son esprit l'importance de l'engagement que l'Empereur Napoléon et moi, par son ordre, nous avons pris envers MM. Hottinguer et C^{ie}, engagement qui avait été ratifié par la Régence. Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur ce que cette circonstance avait de pénible. Vous avez d'ailleurs parfaitement apprécié vous-même l'avantage national qu'il y aurait pour nous à ce que la Banque du Mexique fût placée entre les mains de Français.

Dans la lettre que j'adresse par ce courrier à l'Empereur du Mexique, j'aborde la question d'un nouvel emprunt, d'un nouvel appel au crédit. Je crois en effet qu'un second emprunt pourrait être négocié dans les premiers mois de